

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 juin 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-06-268 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :
 - o 4.4. Ouverture. Aires de jeu;
 - o 4.5. Octroi de contrat. Appel d'offres 2020-19-TP - Conception et construction du parc Square Mercier;
 - o 4.6. Modification. Résolution 2019-09-410.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-269 AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE DE PROCÉDER À UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT 2019-983

CONSIDÉRANT qu'en date du 26 mai 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 2019-983 ordonnant des dépenses en immobilisation et décrétant un emprunt de 2 289 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'article 567 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) permet au Conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires dans l'attente du financement permanent pour un règlement d'emprunt autorisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la Ville de Mercier à procéder à un emprunt temporairement, au fur et à mesure de ses besoins, une somme n'excédant pas 2 289 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie;
- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, et la directrice des finances et trésorerie, madame Marie-Ève Houle ou leur remplaçant à signer tous les documents requis et autorise la directrice des finances et trésorerie à faire le nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-270 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2020-06-271 ADOPTION. RÈGLEMENT 2019-972-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 27 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2019-972-01, lequel modifie le règlement concernant les nuisances.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-272 OUVERTURE. AIRES DE JEU.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil abroge les résolutions 2020-03-149, 2020-05-248 et 2020-05-260.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-273 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2020-19-TP - CONCEPTION ET CONSTRUCTION DU PARC SQUARE MERCIER.

CONSIDÉRANT que le 20 mars 2020, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres public pour la conception et la construction du parc Square Mercier;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mai 2020 à 15 h 35;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues soit :

- Tessier Récréo-Parc inc.
- Les Industries Simexco inc.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la conception et la construction du parc Square Mercier à la société Tessier Récréo-Parc inc., pour un montant de 724 251.74 \$ taxes incluses;

- QUE cet octroi soit conditionnel à l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 2019-975, lequel est destiné à financer les travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-06-274 MODIFICATION. RÉOLUTION 2019-09-410.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-410 relative à la vente du camion Ford CTV 1999 et du camion Chevrolet GM4 1991;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil mandate le greffier, Me Denis Ferland, à procéder ou à faire procéder à la vente de ces véhicules par tous moyens.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 09.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 09.

2020-06-275 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 17.

ADOPTÉE à l'unanimité